

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pas de revente, sauf revente d'artisans. La revente doit être mentionnée sur le stand pour les articles concernés

Les lames doivent être fabriquées par l'artisan. Elles ne doivent pas nécessairement être forgées, mais l'émouture doit être faite par l'artisan. Le damas et l'acier peuvent être achetés, mais nous ne tolérons pas les lames achetées prêtes à être montées

Pas de lame déjà existante récupérée et remontée

Les lames découpées au laser en série sont autorisées, mais doivent être mentionnées

La trempe doit être réalisée par l'artisan

Le montage doit être réalisé par l'artisan

Le manche doit être réalisé par l'artisan

Nous demandons donc au participant un maximum d'étapes réalisées par lui-même, et un maximum de transparence si des processus sont réalisés par des tiers ou s'il s'agit de série

Critères d'évaluation :

1. Remplir les critères ci-dessus
2. Démontrer une qualité dans le travail
3. Démontrer une originalité dans le travail
4. En dernier lieu un critère de « tournus » et de mixité globale est utilisé pour faire face à la limite de 27 exposants imposée par le lieu

